



Communiqué de presse  
04 avril 2016 – Paris

---

Eolien en mer : lancement du 3<sup>e</sup> appel d'offres éolien en mer au large de Dunkerque.

### **Une ambition confirmée qui demande à être amplifiée**

**Lundi 4 avril, la ministre de l'Environnement a annoncé le lancement d'un 3<sup>e</sup> appel d'offres sur une zone au large de Dunkerque. Un signal accueilli positivement par les professionnels de l'éolien qui marque la volonté du Gouvernement de poursuivre le développement de l'éolien offshore en France, même s'il est nuancé par des volumes modestes à ce stade.,**

Sur fond de Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et de clôture de l'appel à projets « fermes pilotes éoliennes flottantes », Ségolène Royal a lancé, ce 4 avril, le 3<sup>e</sup> appel d'offres pour le développement de l'éolien en mer, dans une zone située au large de Dunkerque. Pour rappel, les deux appels d'offres précédents concernaient six zones parmi lesquelles Saint-Nazaire, Fécamp, Courseulles, Saint-Brieuc, Dieppe-Le Tréport et Yeu.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce sont 3 GW de projets éoliens - sur un objectif initial de 6 GW installés à horizon 2020 - qui sont en cours de développement. Après des premiers jalons posés, notamment en Pays de la Loire, ces projets viennent consolider les bases d'une filière industrielle ancrée sur le territoire métropolitain, source de créations d'emplois, de montée en compétences des entreprises françaises et même d'une diversification de leurs activités pour certaines.

*« La nécessaire diversification énergétique ne peut se réaliser sans le développement de l'éolien en mer posé et de l'éolien en mer flottant dont les perspectives sont prometteuses », explique Olivier Perot, Président de France Energie Eolienne (FEE). « Ce 3<sup>e</sup> appel d'offres qui intègre la procédure de « dialogue concurrentiel » constitue à nos yeux une nouvelle étape positive. Il est toutefois essentiel que cet appel d'offres soit rapidement suivi par d'autres portant sur des zones complémentaires, notamment en Manche-Est et Mer-du-Nord, afin de donner à la filière la visibilité nécessaire à la consolidation d'une industrie forte et compétitive. ».*

### **Une filière offshore compétitive et créatrice d'emplois**

Ce 3<sup>e</sup> appel d'offre confirme ainsi, pour les professionnels de l'éolien, la volonté du Gouvernement de poursuivre ses engagements en faveur de la transition énergétique. Dans le cadre de la PPE, FEE rappelle les ambitions de la filière qui sont de 12 GW en éolien offshore posé et 6 GW en éolien flottant, engagés avant 2023 pour une mise en service en 2030.

Afin de contribuer significativement à la baisse des coûts de l'éolien maritime, l'une des priorités phares des acteurs du secteur, la ministre de l'Environnement avait annoncé, en

novembre dernier, le lancement d'études techniques préalables sur les zones identifiées comme propices, ce dont la profession s'était félicitée. La filière salue également l'annonce de la nouvelle procédure dite de « dialogue concurrentiel » dans lequel Etat et candidats présélectionnés pour l'appel d'offres font évoluer le projet en fonction du résultat d'études techniques et des contraintes rencontrées. Ce mécanisme existe au Danemark et a déjà fait la preuve de son efficacité pour accroître significativement la compétitivité des projets éoliens en mer.

***À propos de France Énergie Éolienne :***

*France Energie Eolienne est le porte-parole des professionnels éoliens français et représente 12 520 emplois en France. Les membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%*

***Contacts presse :***

***Agence Comfluence***

Tiffany Allenet

01 40 07 34 25

[tiffany.allenet@comfluence.fr](mailto:tiffany.allenet@comfluence.fr)

***Responsable de la***

***communication FEE***

Cynthia Kari

01 42 60 07 41

[cynthia.kari@fee.asso.fr](mailto:cynthia.kari@fee.asso.fr)